



Fédération
sociétés
d'études

Avril 2026

CoGiTiel V2 : Note à destination des syndicats

Préambule

La conception du CoGiTiel V2 est actuellement en cours de développement et devrait arriver en juin 2026 pour les organisations du CCN afin de préparer la mise en production pour les syndicats dès janvier 2027.

Censé permettre de traiter les nombreuses difficultés de fonctionnement des outils actuels, il a pour objectif de regrouper toutes les fonctionnalités des applications CoGiTiel, Cogétise, outils du trésorier, RED, module congrès tout en respectant les obligations en matière de RGPD.

Ce fascicule établi à partir d'une première note des services confédéraux a pour objectif de commencer à poser les jalons du travail à mener collectivement pour une ouverture des droits dès le mois de juin 2026 au sein des organisations du CCN avec un déploiement plus systématique dans les syndicats début 2027.

Un travail préparatoire s'impose en amont de ce déploiement.

L'objet de ce livret vise à établir les rôles de chaque organisation en la matière.

1. Travail commun à toutes les organisations (Unions Départementales et Fédérations)

Dans une première phase, un travail a été demandé à l'ensemble des organisations, qu'il s'agisse des Unions Départementales (UD) ou des Fédérations (FD) de vérifier les informations du CoGiTiel V1 de nos organisations afin de permettre une reprise cohérente des données.

Plusieurs travaux sont d'ores et déjà en cours :

- recensement des organisations existantes,
- listes, statuts, des organisations non présentes dans V1 pour les créer dans CoGiTiel V2,
- mise à jour des données et informations figurant dans le CoGiTiel actuellement. A ce titre, près de 800 courriels ont d'ores et déjà été envoyés à nos camarades des sections de la Fédération pour permettre une mise à jour des informations conformes aux nouvelles exigences qu'impose le CoGiTiel V2.
- De nouvelles vérifications sont actuellement en cours pour affiner ce travail avant de lancer la démarche au sein des syndicats.

L'évolution de l'outil impose des mises à jour prenant en compte les changements d'entreprise et parfois donc d'organisation syndicale de rattachement, de déménagement mais aussi de s'assurer que les champs obligatoires soient désormais remplis. C'est le cas des dates de naissance, des adresses mails personnelles et non plus professionnelles.

Toutes les données demeurent confidentielles et ne seront pas communiquées mais elles sont indispensables pour que l'organisation CGT puisse répondre à ses obligations, notamment, en ce qui concerne les adresses mails, en matière de RDPD et de confidentialité, dont en premier lieu, celle du statut de syndiqué.

2. Travail à réaliser par les Fédérations

- Participation à la démarche (référent·e CoGiTiel V2 pour pilotage fédéral).
- Identifier le/la gestionnaire des UD pour l'ouverture CoGiTiel V2.
- Communiquer la liste des UP spécifiques (UFR, UGICT, ...).
- Communiquer la liste des Unions Professionnelles, décrire la structuration (Union Syndicale Départementale/Régionale/Nationale) et préciser s'il y a des statuts propres (donc congrès) OU des structures fédérales seulement.
- Communiquer la date du dernier congrès et les statuts de la Fédération.
- Ainsi que la mise à jour des responsabilités (dates début/fin de la responsabilité de : Secréariat Général, Vie Syndicale, Trésorier/Politique Financière).
- Lister et décrire les règles financières de répartition du champ professionnel et de ses unions - Cogétise (plan de calcul).
- Commencer à recenser et centraliser avec les UD les documents des syndicats/sections (statuts + publication des comptes).
- Mise en place d'un cloud partagé.
- Identifier les cas ambigus de structuration.

3. Travail à la charge des UD

- Nommer un-e référent-e CoGiTiel V2 (pilotage départemental).
- Identifier le/la gestionnaire de l'UD pour l'ouverture CoGiTiel V2.
- Communiquer le périmètre précis des UL rattachées à l'UD (liste des communes par UL).
- Communiquer la date du dernier congrès + les statuts de l'UD.
- Mettre à jour des responsabilités pour l'UD (dates début/fin de la responsabilité) : Secrétariat Général, Vie Syndicale, Trésorier/Pol-FI.
- Communiquer la date du dernier congrès + les statuts des ULS.
- Communiquer la liste des éventuelles Unions "spécifiques" du territoire de l'UD (ex : USR, CD UGICT...).
- Vérifier/mettre à jour les droits dans CoGiTiel V1 pour l'UD.
- Commencer à recenser et centraliser à l'UD les documents des syndicats/sections (statuts + publication des comptes).
- Mise en place d'un cloud partagé.
- Lister et décrire les règles financières de répartition du champ territorial et de ses unions - Cogétise (plan de calcul).
- Identifier les cas ambigus de structuration.

4. Partie des travaux relevant des syndicats

Les syndicats interviennent sur leur périmètre et participent au travail préparatoire nécessaire à la fiabilité des données reprises dans CoGiTiel V2.

- Vérifier la mise à jour des statuts, la publication des comptes, et transmettre à. aux l'UD et à la Fédération.
- Vérifier et mettre à jour les droits dans CoGiTiel V1 pour sécuriser l'accès aux données.
- Faire la mise à jour des données du CoGiTiel V1 : vérifier la liste des syndiqué.e.s, la mettre à jour en :
 - o créant les inexistant (absents),
 - o archivant les départs,
 - o Mettre à jour les responsabilités (dates début/fin) : Secrétariat Général, Vie Syndicale, Trésorier/Pol-FI,
 - o Mise à jour dans le CoGiTiel V1 des mails personnels des syndiqué.e.s pour l'accès au CoGiTiel V2 (pour ceux ne disposant du tout d'adresse mail, préciser le numéro de téléphone portable qui permettra la connexion),
 - o Vérifier et mettre à jour les dates de naissance des syndiqué.es.

Le déploiement de CoGiTiel V2 repose sur l'implication de toutes les organisations et sur la réalisation de ce travail préparatoire réalisé d'ici juin 2026 dans une première étape mais surtout de juin à décembre 2026, avec des utilisateurs et utilisatrices issu.es de toutes les organisations.

Table des matières

Préambule	2
1. Travail commun à toutes les organisations (Unions Départementales et Fédérations ...	3
2. Travail à réaliser par les Fédérations.....	4
3. Travail à la charge des UD	5
4. Partie des travaux relevant des syndicats	6



263 rue de Paris – Case 421 – 93514 Montreuil – Cedex
Téléphone : 01 55 82 89 41 - Fax : 01 55 82 89 42
E-mail : fsetud@cgt.fr Site internet : www.soc-etudes.cgt